



Droit à l'indemnité forfaitaire de résidence

Par **TIAREHERE**, le **20/01/2011** à **15:24**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous solliciter afin d'obtenir des renseignements relatifs à l'attribution de l'indemnité forfaitaire de résidence.

En effet, un ami exerçant actuellement à Tahiti en tant que professeur (détachement de 3 ans), a demandé sa réintégration en métropole pour juillet 2011.

Cependant, son épouse et ses 2 enfants ont dû rentrer en métropole en juillet 2010 pour des motifs personnels (scolarisation au lycée de l'ainé en autre).

Quant à sa situation, il poursuit sa mission jusqu'en juin 2011, date de fin de son contrat.

A cet égard, je vous saurai gré de vouloir m'indiquer si son épouse et ses 2 enfants ont le droit à l'indemnité forfaitaire de changement de résidence.

Je reste à votre disposition.

Merci pour votre aide